



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° :
DCM_200922_004

OBJET : Travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales - Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **06 OCT. 2020**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

L'an deux mille vingt, le vingt deux septembre à 17h40, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par HOAREAU Sylvain
NASSER Haïfa représenté(e) par BENARD Clairette Fabienne

Absents

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

L'Elu Délégué


Lucette COURTOIS



Séance du 22 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200922_004

OBJET : **Travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales - Approbation du projet et du plan de financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

La ville de Saint-Joseph est soumise à l'aléa risque de chutes de blocs dans certains de ses quartiers. Les désordres, parfois récurrents, peuvent affecter tant les voiries que les réseaux enterrés (arrachement de câbles ou rupture de canalisations, affaissement ou fissures, faïençage, nids-de-poule et soulèvement en surface de la voirie).

Le plan de Relance Régional COVID-19 permet de financer à hauteur de 70 % les travaux de VRD. « Les travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales » ayant pour objet l'entretien, la protection et le maintien en bon état des voiries, la Commune sollicite la Région au titre du PRR COVID-19.

I Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet

L'exercice des pouvoirs de police spéciale de la circulation et de la conservation des voies ouvertes au public impose aux autorités administratives qui en sont titulaires une obligation permanente de surveillance et d'entretien de celles-ci.

B) Conditions de réalisation

Des secteurs identifiés comme zones soumises à l'aléa chutes de blocs nécessitent des travaux de prévention en vue de protéger les voiries attenantes. Aussi, il est envisagé les travaux suivants :

- 1) Secteur VALLÉE DE LANGEVIN – Sécurisation de la route de Grand Galet
Travaux de construction de 2 barrières élastiques au lieu dit « Toboggan - Route de Grand Galet »
Consistance des travaux :
 - Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Débroussaillage de 800 m² pour permettre la réalisation des travaux
 - Construction de 2 barrières élastiques espacées de 20 m de large
- 2) Secteur VALLÉE DE LANGEVIN – Sécurisation des parcelles en cours d'acquisition par la Commune
Travaux de sécurisation falaise village de la Passerelle – Langevin
Il s'agit de travaux de sécurisation préalable à l'acquisition du foncier du village de la passerelle

Consistance des travaux :

- Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Emmaillotage et cerclage d'un dièdre rocheux,
 - Purge du couloir actif d'éboulis,
 - Traitement d'une vire rocheuse susceptible de provoquer des trajectoires improbables en cas de chute de blocs.
- 3) Secteur GOYAVES – Sécurisation du lotissement Cent Marches suite aux arrivées d'eau de la rue des Cent Marches (amont)
 Travaux de sécurisation secteur de Goyaves Z4b, Z10, Z11 qui consistent en :
 - Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Emmaillotage de blocs par filet ASM
 - Grillages plaqués
 - 4) Secteur BEZAVES – Sécurisation de l'impasse du Piton de l'Entonnoir – Rue Harry TRUMAN
 Travaux de soutènement par gunitage - Impasse du Piton de l'Entonnoir qui consistent en :
 - Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Débroussaillage du talus,
 - Terrassement et évacuation des matériaux,
 - Béton projeté sur treillis soudé
 - 5) Secteur PLAINE DES GRÈGUES – Sécurisation de la route de Bel Air
 Travaux de sécurisation rue du Bel Air qui consistent en :
 - Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Débroussaillage sur la surface totale,
 - Purges des éléments instables,
 - Construction de barrières élastiques
 - 6) Secteur LANGEVIN – Sécurisation de la rue du Puits
 Travaux de confortement et de soutènement de la rue du Puits qui consistent en :
 - Mission géotechnique au titre de la NFP 94500
 - Débroussaillage,
 - Réalisation de clous + gunitage
 - Mise en place de treillis soudé + béton projeté

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet

Une demande de subvention au titre du PRR COVID-19 permet de présenter un projet dont les coûts se présentent ainsi :

Postes	Travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales	Sous-total HT
Etudes géotechniques (SEGC)	Route de Grand Galet – secteur Toboggan, Sécurisation de la falaise de La Passerelle à Langevin, Sécurisation de la rue des cents marches à Goyaves, Sécurisation de l'impasse Piton de l'Entonnoir, Sécurisation de la rue du Bel Air, Sécurisation de la rue du Puits	36 000,00 €
Travaux en entreprise externe (SOGEA)	Travaux spéciaux exécutés en falaise (<i>travaux acrobatiques, purges, débroussaillage, forages, ...</i>)	549 219,82 €
TOTAL Général € HT		585 219,82 €
TVA (8,5%)		49 743,68 €
TOTAL Général € TTC		634 963,50 €

B) Plan de financement

Dans l'optique de solliciter le Plan de Relance Régional, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales	
Montant de l'opération (HT)	585 219,82 €
Région Réunion- PRR COVID-19 (70%)	409 653,87 €
Commune de Saint-Joseph (30%)	175 565,95 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	49 743,68 €
Montant de l'opération (TTC)	634 963,50 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement concernant les « travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales », présentant un coût total de 634 963,50 € TTC dont une participation communale à hauteur de 225 309,63 € (175 565,95 € HT+ 49 743,68 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 33

Représentés : 3

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .-

APPROUVE le projet et le plan de financement concernant les « travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales » présentant un coût total de 634 963,50 € TTC dont une participation communale à hauteur de 225 309,63 € (175 565,95 € HT + 49 743,68 € de TVA).

Travaux de sécurisation dans différents sites et protection de voiries communales	
Montant de l'opération (HT)	585 219,82 €
Région Réunion- PRR COVID-19 (70%)	409 653,87 €
Commune de Saint-Joseph (30%)	175 565,95 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	49 743,68 €
Montant de l'opération (TTC)	634 963,50 €

Article 2.-

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Elue Déléguée



Luette COURTOIS